

JOURNAL DE LA
CONFÉRENCE
ANNUELLE DU
GIMUN 2024

«UNI.E.S DANS LA
DIVERSITÉ :
ENCOURAGER
L'INCLUSION,
L'ÉQUITÉ ET LA
COMPRÉHENSION
CULTURELLE»



ÉQUIPE DE RÉDACTION

PRESSE

Zeynep Elbek
USG de Presse

Leen Alnajem
Journaliste

Abir El Omari
Journaliste

Matteo Galasso
Journaliste

Arianna Moro
Journaliste

Naomi Sarah Mutschler
Journaliste

Michelle Valeria Sienkiewicz
Journaliste- Photographe

Leonard Mueller
Photographe

Qiandai Xiao
Photographe

TRADUCTION

María Canales Corbí
USG de Traduction et Interpretation

Amanda García-Donas Pacheco
USG de Traduction et Interpretation

Alicia Burke
Interprète - Traductrice

Batoul El Zein
Interprète - Traductrice

Marcelo Escolano
Interprète - Traducteur

Maroua Berraadi L'haouat
Interprète - Traductrice

Reda Fanani
Interprète - Traducteur

Evy Nadarajah
Traductrice

Clarisse Assézat
Traductrice

Amaranthe Buclet
Traductrice

Leonor Emery
Traductrice

Amar Lamine Zerara
Traducteur

TABLE DES MATIÈRES

- 3. L'Organisation internationale du travail
- 6. Un aperçu de l'avenir : de l'ombre de MUN aux salles de l'ONU
- 8. Renforcer la coopération entre les pays arabes pour résoudre les problèmes d'extrémisme terroriste
- 11. Conflit éthiopien : la nécessité d'assurer la protection des civil·e·s
- 14. Lutter contre les discriminations au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales
- 17. Application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
- 21. Du Japon à La Haye : Verdict de la CPI sur Yoshitaka et Atarashī
- 23. OIT: intelligence artificielle et protection de l'emploi
- 26. Dévoiler les opportunités d'accès aux moyens de subsistance et à l'autonomie financière pour les réfugiés, dans un contexte d'incertitude
- 29. Le conflit du Haut-Karabakh
- 33. Unité contre l'ingérence extérieure : la réponse de la Ligue arabe face à l'intervention de l'Iran dans la région
- 35. Retracer l'héritage de la révolution Xinhai : un voyage à travers l'Histoire et la diplomatie lors de la Conférence Annuelle du GIMUN

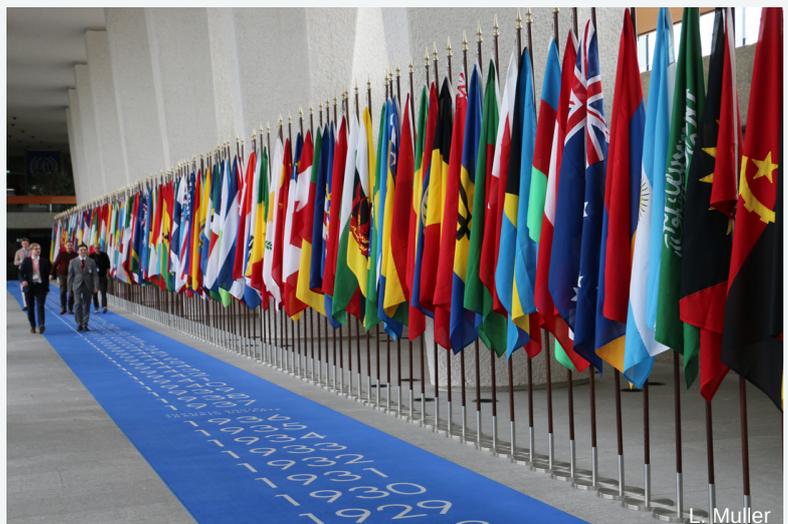
L'Organisation internationale du travail

Michelle Sienkiewicz - Arianna Moro

L'Organisation internationale du travail (OIT) s'est construite dans un contexte de transformations sociétales lourdes, engendrées par la Révolution industrielle du XIXe siècle. Alors que l'Europe et les États-Unis prenaient la mesure des conséquences morales et économiques de l'industrialisation, la situation difficile des travailleur·euse·s est devenue une priorité. Dès les débuts de l'industrialisation, la demande de travail a décollé, entraînant une augmentation croissante du nombre d'usines. En parallèle, la main-d'œuvre s'est développée, mais les ouvrier·ère·s travaillaient souvent dans des conditions abusives : leur santé, leur bien-être familial et leur développement personnel étaient souvent ignorés. Le manque d'amélioration des conditions de vie et de travail a éveillé la crainte d'une propagation de l'agitation sociale qui aurait pu engendrer des conséquences graves pour les conjonctures économiques des pays industrialisés. Ainsi, la nécessité qu'une organisation se penche sur les problématiques urgentes de droits démocratiques, de conditions de vie et de traitement juste des travailleur·euse·s a conduit à la création de l'OIT en 1919, après la signature du Traité de Versailles qui a mis fin à la Première Guerre mondiale.

L'OIT, agence de l'ONU spécialisée dans le monde du travail, joue un rôle crucial dans l'instauration de normes internationales du travail, la défense des droits des travailleur·euse·s, la promotion d'opportunités de travail décent, l'amélioration de la protection sociale et l'encouragement du dialogue social concernant les problématiques ouvrières. La Conférence internationale du Travail (CIT), organisée tous les ans en juin à Genève, offre une plateforme où les représentant·e·s peuvent exprimer leurs points de vue indépendamment et interagir librement.

Afin d'atteindre ses objectifs, l'OIT a mis en place le projet « InFocus », qui se divise en plusieurs sous-programmes internationaux. Ces derniers incluent par exemple l'élimination du travail des enfants et le programme sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement. Ils combinent plusieurs activités de l'OIT pour renforcer leur efficacité et leur influence.



Ce projet cherche à promouvoir des normes pour les environnements professionnels, des principes fondamentaux et des droits pour tous et toutes les travailleur·euse·s. Son objectif est de créer des opportunités de travail égales et des salaires justes sans distinction de genre. Les programmes visent à étendre les avantages des protections sociales et à améliorer l'efficacité de ces dernières. De plus, ils renforcent la communication et la coopération entre employeur·euse·s, employé·e·s et représentant·e·s des gouvernements grâce au tripartisme et au dialogue social.

Sur la base du succès connu l'an passé, le Genève International Modèle Nations Unies (GIMUN) a choisi l'OIT pour accueillir la Conférence annuelle 2024. Cette décision reflète la convergence non négligeable entre les simulations diplomatiques et les enjeux mondiaux urgents en matière de droit du travail. Les participant·e·s à la Conférence pourront ainsi bénéficier d'une opportunité unique leur permettant d'interagir avec cette institution en tant qu'acteur·ice·s jouant un rôle principal dans l'élaboration de normes et de politiques internationales du travail.

Les thèmes traités durant la Conférence GIMUN 2024 ont pour but d'affronter les défis mondiaux d'un monde interconnecté. Axée sur des enjeux tels que les droits mondiaux des travailleurs au XXI^e siècle, le développement économique durable et la promotion du travail décent, la Conférence annuelle vise à alimenter des débats approfondis et à engendrer des solutions innovantes. Les thèmes choisis sont en accord avec les objectifs principaux de l'OIT et mettent l'accent sur l'importance de la coopération internationale pour aborder les défis liés au travail.

En 2024, le GIMUN représentera un événement mémorable, car la Conférence se tiendra pour la première fois en anglais, en français et en arabe. Cette décision pionnière reflète l'engagement du GIMUN à promouvoir l'inclusivité et la représentation mondiale, et permet ainsi de renforcer la portée et l'incidence de la Conférence.



L'organisation de cet événement en trois langues marque une étape historique pour le GIMUN. En reconnaissant la variété du paysage linguistique de la communauté internationale, le GIMUN souhaite créer un lieu d'interaction plus inclusif pour ses participant·e·s issu·e·s de différents horizons linguistiques. Cette approche trilingue facilite la coopération internationale et la richesse des échanges d'idées entre délégué·e·s en surmontant les barrières linguistiques.

Le déroulement de la Conférence 2024 à l'OIT symbolise la solidité de la synergie qui opère entre les simulations diplomatiques et la nécessité de se pencher sur les défis du monde du travail au niveau international. Les discussions et les solutions qui ressortiront de cet événement pourront grandement contribuer au dialogue en cours sur les droits du travail et sur la justice sociale. Dans un monde où la collaboration est d'importance capitale, de jeunes représentant·e·s s'engagent à partager et à créer un futur plus durable.

Lors de la visite de l'OIT organisée par le GIMUN le 14 février 2024, le guide a présenté aux délégué·e·s un aperçu de l'organisation de l'OIT, de sa création, de son histoire et de son siège à Genève. De nombreux éléments d'architecture et de décoration ont été offerts par les gouvernements ; par exemple, l'Italie a fait don du marbre des colonnes de l'allée des drapeaux. De plus, une partie du revêtement du sol au rez-de-chaussée a été offerte par la Suisse et symbolise l'enfer, tandis que le plafond symbolise le paradis.

Au dernier étage, des œuvres d'art et autres cadeaux de divers pays sont exposé·e·s ; les tableaux accrochés aux murs représentent les dix derniers Directeurs généraux de l'OIT, dont la majorité travaillaient en tant qu'adjoints internes avant d'atteindre le poste le plus élevé. Ce n'était cependant pas le cas de Michel Hansenne, candidat extérieur à l'OIT, qui a occupé la fonction de Directeur général à partir de 1989, après les années tumultueuses de la guerre froide.

La dernière partie de la visite était consacrée aux questions des délégué·e·s, qui portaient notamment sur le rôle de l'OIT et de ses archives, dont l'accès est réservé à la recherche.



Un aperçu de l'avenir : de l'ombre de MUN aux salles de l'ONU

Leen Alnajem

Les participant·e·s ont visité plusieurs organisations internationales prestigieuses. Parmi les plus importantes se trouvait les Nations Unies. La visite était consacrée à la bibliothèque de l'organisation, en particulier à ses archives, ou du moins à une section de ces dernières ; il y avait également un tour du musée.

Au début de la visite, les participant·e·s étaient désireux·euse·s d'en apprendre davantage sur les Nations Unies ; iels étaient particulièrement intéressé·e·s par l'Allée des Drapeaux à l'entrée de l'ONU. Ils ont ensuite été accueilli·e·s par un discours prononcé par la personne chargée de la visite, Francesco. Le cœur de son discours était le lien établi entre les Nations Unies et l'organisation du Modèle des Nations Unies à Genève. Francesco a évoqué les événements historiques qui ont conduit à la création de cette organisation internationale. Il a notamment mentionné la Conférence de San Francisco, qui remonte à 1945, suggérant qu'il pourrait s'agir d'un point intéressant à proposer au GIMUN, car il permettrait aux étudiant·e·s de se pencher sur l'évolution de la question du multilatéralisme, qui est encore aujourd'hui considéré comme le fondement de l'organisation des Nations Unies. Dans le même ordre d'idées, il a proposé de discuter de la réécriture de la Charte des Nations Unies en prenant en compte sa rédaction en 1945, qui s'inscrit dans une époque où bon nombre des pays actuels n'étaient pas encore indépendants ou même établis. Lorsque les étudiant·e·s ont été interrogé·e·s sur ces idées et sur ce qui avait été dit, iels ont témoigné d'une grande impatience, en raison de la grande motivation que leur suscitait la pensée d'un avenir qui leur appartiendrait. Pour la même raison, l'invitation à la réflexion sur les raisons de la conclusion de traités établissant les organisations les plus importantes qui existent aujourd'hui a été lancée. Le choix du multilatéralisme est la clé de l'efficacité et de la force d'une organisation comme l'ONU. En effet, il est clair qu'il est difficile de trouver une alternative à quelque chose de similaire.



Par conséquent, les étudiant·e·s ont répondu en se demandant, en tant que délégué·e·s, quelle pourrait être la raison qui rassemble un comité. La recherche du bonheur est unificatrice parmi les êtres humains, mais les pays n'accordent aucune importance au bonheur de leurs citoyen·e·s. C'est ainsi que la plus grande importance est accordée à l'obtention et la conservation du pouvoir d'un pays. C'est pour cette raison que l'objectif principal d'un pays est toujours la lutte pour sa survie.

Précédemment, il a été question de la signification du multilatéralisme dans le monde d'aujourd'hui. L'évolution de ce concept nous amène à nous poser des questions autour du « pourquoi », en plus du « quoi » et du « comment ». Ce discours a en effet eu un impact sur les étudiant·e·s présent·e·s, les amenant à réfléchir à l'existence des Nations Unies depuis leur origine jusqu'à leur développement. Par ailleurs, il les a tout d'abord fait réfléchir aux raisons de leur participation à la Conférence Annuelle de cette année et aussi à l'existence des Nations Unies dans cinquante ans, c'est-à-dire en 2075. Cependant, beaucoup étaient convaincus du remplacement de cette organisation par une autre. À la fin du discours, les étudiant·e·s se sont dirigé·e·s vers l'une des sections du musée qui présentait quatre événements importants qui ont contribué à l'instauration des Nations Unies et à leur situation actuelle à partir de 1815 jusqu'en 1945.

Cette visite s'est donc révélée utile et riche en informations importantes concernant le rôle de nos étudiant·e·s aujourd'hui au GIMUN. Iels ont été encouragé·e·s à poursuivre ce qu'ils accomplissent et à connecter le passé au présent afin agir pour les Nations Unies.



L. Alhajem

Renforcer la coopération entre les pays arabes pour résoudre les problèmes d'extrémisme terroriste

Abir El Omari

Compte tenu de l'aggravation des crises et des problèmes résultant du lancement d'opérations terroristes et de l'escalade des événements extrémistes, en particulier en Afrique du Nord et au Moyen-Orient au cours des dernières années, il est devenu nécessaire d'intensifier les efforts et de renforcer la coordination et la coopération internationales, en particulier au niveau des organisations régionales, afin de lutter contre toutes les formes de violence et de terrorisme, ainsi que de réduire les opérations criminelles lancées par des organisations terroristes dans les pays du monde arabe.

À cet égard, les représentants des dirigeants des pays arabes se sont réunis à la conférence tenue pour le Sommet de la Ligue arabe, où les moyens de prévenir et de limiter la propagation des organisations extrémistes ont été discutés en présentant un ensemble de questions liées aux perspectives de renforcement de la coopération commune pour lutter contre la criminalité et le terrorisme.

Les dirigeants arabes ont affirmé le droit inaliénable des États membres de renforcer les mesures de sécurité nécessaires pour faire face aux diverses formes d'attaques et aux phénomènes de violence terroriste et extrémiste qui contribuent à promouvoir la sédition et à provoquer des conflits internes et régionaux.

Au cours de cette conférence, la nécessité d'élaborer un plan commun afin de développer un cadre d'action spécifique a été soulignée en mettant l'accent sur les valeurs humaines de tolérance qui préserveraient la dignité humaine et rejetteraient toutes les formes de violence et de discrimination.

Parmi les propositions les plus importantes qui ont été faites dans le cadre de cette discussion, figure le projet de création d'un fonds financier qui soutiendrait et renforcerait la coopération ainsi que le financement des mesures prises par les pays arabes pour lutter contre le terrorisme. Les dirigeants arabes ont exprimé leur plein soutien à ce projet, soulignant l'importance de ce fonds pour soutenir financièrement les ressources technologiques associées aux programmes de formation des armées sur les opérations de lutte contre le terrorisme et les méthodes de prévention en se concentrant sur les crimes organisés. Ceci afin de faire face aux défis de sécurité qui menacent la sécurité et la souveraineté nationale de chaque pays arabe et constituent une menace directe pour la sécurité nationale arabe plus largement.

Dans le cadre du renforcement des efforts de lutte contre le terrorisme, les représentants des pays arabes ont proposé un projet de mise en place d'une plateforme numérique visant à partager les expériences et les informations liées à la criminalité et aux actes organisés en plus du partage des publications liées au terrorisme et aux crimes politiques.



Ces propositions ont également souligné l'importance d'unifier le programme éducatif pour lutter contre l'extrémisme en promouvant les valeurs de tolérance et de synergie et en prenant toutes les mesures pour immuniser les sociétés contre les dangers du terrorisme, ce qui contribuera à assurer la sécurité et la stabilité du monde arabe.

La discussion visait à renforcer les liens entre les pays arabes, en particulier les plus vulnérables aux conflits armés tels que la Tunisie, l'Irak et la Palestine, en promouvant la consultation politique et la coopération pratique, en particulier dans le domaine de la cybersécurité, des opérations de blanchiment d'argent et de la limitation de la prolifération des armes de destruction massive.

Les efforts des pays arabes pour lutter contre le terrorisme et lutter contre les formes de violence ont abouti à l'approbation d'un projet d'extraction de sécurité qui stipulait la nécessité de renforcer la coopération pour lutter contre le crime organisé et protéger le monde arabe de toutes les tentatives dirigées de terrorisme et de sabotage, que ce soit au niveau interne ou externe.

Peut-être que les défis les plus importants rencontrés par les représentants des pays arabes au cours de la discussion de cette question se trouvent dans la difficulté de s'entendre sur une définition unifiée du phénomène du terrorisme, ce qui pose des problèmes dans la classification des groupes et des organisations entre les différents pays arabes, car certains peuvent les considérer comme des organisations terroristes, tandis que d'autres les classent comme des partis politiques. D'autre part, le sujet du fonds financier commun est une source de différences entre les pays arabes, car tous les pays n'ont pas le même niveau économique et de développement pour contribuer de manière égale, ainsi qu'en raison du danger que le sujet peut poser pour l'autonomie des pays participants.



En conclusion, il convient de souligner que les propositions les plus importantes qui ont été largement soutenues comprennent la prise de mesures préventives en surveillant les virements bancaires et les banques, ainsi que la prévention de l'intolérance et la promotion de l'ouverture d'esprit. Enfin, tous les États membres ont évoqué la question de l'implication des enfants dans le terrorisme, soulignant notamment l'importance de l'éducation et de la normalisation des programmes d'études comme la meilleure solution pour freiner la propagation des actes de terrorisme.

Conflit éthiopien : la nécessité d'assurer la protection des civil·e·s

Arianna Moro

À partir de 2020 et jusqu'à récemment, la région du Tigré, située dans le nord de l'Éthiopie, a été le théâtre d'une guerre civile menée par le Front de libération du peuple du Tigré (FLPT) contre le gouvernement fédéral éthiopien d'Addis-Abeba, actuellement dirigé par le premier ministre Abiy Ahmed et soutenu par les troupes érythréennes. Les raisons à l'origine de ce conflit sont nombreuses : divisions ethniques, perte de contrôle politique par le FLPT après trente ans au pouvoir, centralisation du gouvernement par le premier ministre à travers l'institution d'un parti national et absence de perspectives de négociations. Même si le FLPT représentait 5 % de l'ensemble de la population éthiopienne au moment des élections, il a pu se frayer un chemin dans le paysage politique et, par le moyen d'une coalition entre partis, y rester pendant deux décennies. Néanmoins, le FLPT était perçu comme autocrate et corrompu. Lorsque Abiy Ahmed est arrivé au pouvoir, la situation politique semblait s'être stabilisée, notamment après la contribution du nouveau premier ministre à l'apaisement des relations avec l'Érythrée, faisant suite à une décennie de conflits tumultueuse. Ses actions et ses tentatives visant à centraliser le gouvernement, ainsi que le retardement de l'élection fédérale de novembre 2020 en raison de la Covid-19, n'ont pas été tolérées par le FLPT. Ce dernier a enclenché un processus électoral non fédéral et le gouvernement a ainsi été accusé d'avoir enfreint la loi. La même accusation a été formulée par le camp adverse et c'est ainsi que le conflit s'est envenimé. Dès lors, les civil·e·s ont commencé à subir les effets de la guerre : torture, abus des forces de sécurité, attaques des groupes armés, famine, violences sexuelles et de genre, privation d'aide humanitaire, manque d'action internationale, détentions et arrestations arbitraires, meurtres et suspension des libertés d'expression, de presse et d'association.

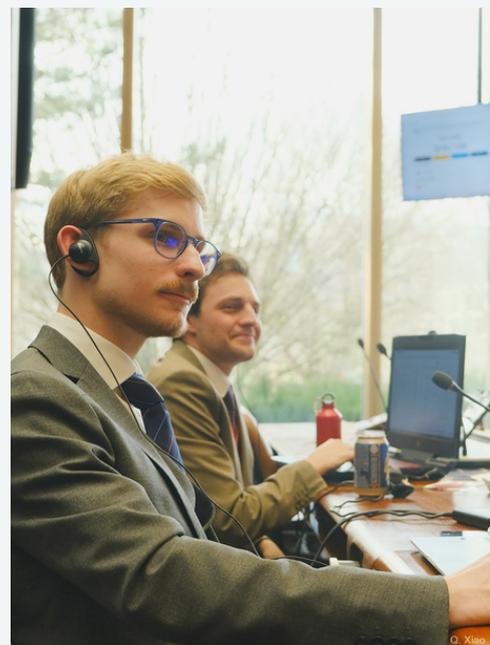


Ces populations sont victimes de crimes contre l'humanité, de génocide et de crimes de guerre. Ces actions sont une violation des traités des Conventions de Genève et, par la même occasion, du droit international humanitaire. En outre, comme ces violations concernent également le droit international coutumier, tous les signataires de la Convention autant que ceux qui ne l'ont pas signée sont tenus de prévenir et d'interdire ces crimes. En décembre 2021, suite à la dégradation de la situation en Éthiopie, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a établi la Commission d'experts des droits de l'homme sur l'Éthiopie. Son objectif était d'enquêter sur « les allégations de violations et d'abus du droit international des droits de l'homme et les violations du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés en Éthiopie commises depuis le 3 novembre 2020 par toutes les parties au conflit ». L'UE a également participé au Conseil des droits de l'homme. Mais, malgré la signature de l'accord de cessation des hostilités en novembre 2022, la situation en Éthiopie n'a pas évolué. De plus, le mandat de la Commission des experts des droits de l'homme sur l'Éthiopie n'a pas été reconduit en octobre 2023. « La décision d'interrompre les travaux de la Commission intervient dans un contexte de graves violations contre les civils dans le pays, comme l'ont montré nos récents rapports », a déclaré le commissaire Steven Ratner. « Nos rapports détaillent non seulement les crimes graves commis en Éthiopie, mais ils mettent également en évidence les graves préoccupations actuelles en matière de droits de l'homme et alertent sur le risque très réel d'atrocités futures. » En fait, les civils éthiopiens, qui ont perdu le seul outil leur permettant de s'exprimer et de recevoir de l'aide, se sont sentis rejetés par la communauté internationale. « Nous exhortons la communauté internationale, en particulier tous les organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme et de la prévention des conflits, ainsi que les États membres, à ne pas laisser la situation en Éthiopie disparaître de l'ordre du jour international. Au lieu de cela, ils devraient assurer un suivi, des rapports, une évaluation et un plaidoyer solides et continus sur les droits de l'homme dans le pays », a déclaré Mohamed Chande Othman, président de la Commission. Lorsque la guerre a éclaté, de nombreux partenaires de l'Éthiopie ont interrompu leur aide non humanitaire, mais en avril 2022, la Banque mondiale a accepté une subvention de 300 millions de dollars pour le rétablissement des zones attaquées, y compris le Tigré. En ce qui concerne l'aide humanitaire, le pays reçoit surtout de la nourriture envoyée par la communauté internationale, principalement par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial des Nations Unies. Cependant, l'ONU est maintenant confrontée à une forte diminution de l'aide financière de ses États membres. En outre, les médias jouent également un rôle important : les médias d'information mondiaux couvrent en priorité les urgences des conflits en Ukraine et à Gaza, alors que la guerre civile éthiopienne n'a pas été mentionnée à une telle échelle.

En conséquence, l'attention et l'aide financière ont été principalement dirigées vers ces autres conflits.

Prenant en considération tous ces facteurs, tout au long des sessions du GIMUN 2024 du Comité du Conseil des droits de l'homme présidé par Egan Paquay et Tom Liebelt, les délégué·e·s ont débattu de la situation en Éthiopie et des moyens de protéger les civil·e·s. Après un débat animé par les délégations d'Afrique du Sud, de Côte d'Ivoire et d'Éthiopie, les délégué·e·s d'Argentine, de Biélorussie, du Cameroun, de Chine, du Costa Rica, de Cuba, d'Érythrée, du Pakistan et du Sénégal ont approuvé une résolution comprenant vingt-trois points. Pour n'en citer que quelques-uns, cette résolution réaffirme les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies, ainsi que la souveraineté de la République fédérale démocratique d'Éthiopie sur son territoire. Elle souligne également l'importance de la signature de l'accord de cessation des hostilités en novembre 2022 et suggère la mise en place de mesures de sécurité et de stabilisation pour assurer l'assistance humanitaire et économique. Cela inclut l'accélération et le financement du Département Paix et Sécurité de l'Union africaine (FAA) ainsi qu'un sommet organisé par l'Union africaine dans un pays africain, à l'exception de l'Éthiopie ou de l'Érythrée. Elle propose également la création d'un fonds humanitaire financé par les nations des volontaires et supervisé par l'OHCHR et le gouvernement éthiopien afin d'investir dans les secteurs médical, agricole et éducatif, ainsi que dans des infrastructures.

Grâce à ces actions et à l'aide de la communauté internationale, la population éthiopienne affectée par le conflit pourra bénéficier de conditions de vie plus saines, plus stables et plus sûres.



Sources:

Al Jazeera (2021). The conflict in Ethiopia—who's fighting who, and why? | Start Here. Youtube <https://www.youtube.com/watch?v=TQ3aUGceKA8>.

Amnesty International. (2023). La situation des droits de l'homme en Ethiopie <https://www.amnesty.org/en/location/africa/east-africa-the-horn-and-great-lakes/ethiopia/report-ethiopia/>.

CDH, (26 octobre 2023), UN Experts call for ongoing international scrutiny and support for victims in Ethiopia, Nations Unies <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/10/un-experts-call-ongoing-international-scrutiny-and-support-victims-ethiopia>

Study Guide: Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, chaired by Egan Paquay And Tom Liebelt.

Human Rights Watch (2023). Ethiopia: Events of 2022. Human Rights Watch. <https://www.hrw.org/world-report/2023/country-chapters/ethiopia>.

Resolution debate GIMUN

Lutter contre les discriminations au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales

Matteo Galasso

Les chaînes d'approvisionnement mondiales constituent l'un des signes les plus flagrants de la mondialisation contemporaine et un aspect crucial de l'économie moderne. Il s'agit d'une structure interconnectée et élaborée qui transporte des produits, des biens génériques et des types spécifiques de service des fournisseur·euse·s jusqu'aux client·e·s. Ce système est composé de différentes phases qui transforment et traitent la matière première d'origine pour ensuite la distribuer à grande échelle dans un premier temps, puis aux vendeur·euse·s locaux/ales. Tout ce processus repose sur des chaînes : des organisations, des ressources et des activités engagées dans la production et la distribution de biens. Ce type de mesure économique fonctionne de manière semi-homogène, sans tenir particulièrement compte des différences liées aux conditions socio-économiques, au genre, à l'appartenance ethnique et aux cadres juridiques.

Cependant, le fait de travailler dans des contextes aussi hétérogènes peut engendrer des discriminations. En effet, bien que ces systèmes soient censés garantir l'efficacité dans la distribution des biens, les problèmes de discrimination à l'échelle internationale sont de plus en plus reconnus au sein de cette structure.

Un point non négligeable de ce système est le manque d'équité présent lors des premières étapes de la chaîne d'approvisionnement. En effet, les pays les plus riches en ressources bénéficient d'un avantage initial, mais d'une faible valeur ajoutée : cette situation peut entraîner des divergences notables concernant les avantages économiques, contribuant aux inégalités mondiales entre ces pays et les acteur·rice·s de la chaîne les plus avancé·e·s techniquement.



Les individu·e·s et les travailleur·euse·s au sein du système des chaînes d'approvisionnement risquent également d'être victimes d'inégalités, car leur bien-être dépend de leur statut et de leur position dans les étapes de la production.

D'autres facteurs de discrimination peuvent être identifiés ; ils reflètent généralement des clivages sociétaux. C'est notamment le cas de la discrimination fondée sur le genre, qui reste profondément ancrée dans la société et donne lieu à des inégalités des chances et à des disparités salariales entre individu·e·s. La discrimination raciale perpétue quant à elle les préjugés à l'encontre d'origines ethniques spécifiques, ce qui engendre des inégalités systémiques.

En effet, de nos jours, elle s'étend au-delà de l'ethnicité et englobe différents aspects culturels. Les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, sur les croyances religieuses et sur le handicap complexifient d'autant plus la situation.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne les pratiques d'emploi, les individu·e·s peuvent être victimes de préjugés basés sur leurs caractéristiques personnelles au moment du recrutement, des décisions de promotion ou de l'affectation à un poste. En outre, les défis environnementaux se concentrent généralement dans les principaux pays exportateurs de matières premières, ce qui déclenche des crises climatiques importantes. Malgré d'importants progrès, des défis persistent, la nécessité de poursuivre les efforts déployés pour lutter contre la discrimination au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Même s'il reste difficile de prévoir comment ces défis évolueront dans le paysage mondial interconnecté d'aujourd'hui, lutter contre la discrimination et promouvoir l'équité dans les chaînes d'approvisionnement ne relève pas d'un simple impératif éthique, c'est aussi une nécessité stratégique. Pour répondre à cette dernière en faisant face aux défis émergents, une réévaluation de l'équité dès les premières étapes de la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'un renforcement de la coopération internationale sont requis.

Il est important de noter que plus d'équité le long de la chaîne représenterait un avantage non seulement pour les individu·e·s, les travailleur·euse·s et les consommateur·rice·s, mais aussi pour les entreprises, car elle stimulerait la croissance, la création d'emplois et le commerce international. En effet, les pratiques inclusives peuvent être porteuses de stabilité au sein de la main-d'œuvre et favoriser ainsi la productivité. Toutefois, une réflexion critique sur la façon dont l'équité pourrait être optimisée lors des premières étapes de la chaîne d'approvisionnement s'impose afin de favoriser la durabilité de cette dernière et de la rendre socialement responsable. Ces derniers objectifs peuvent être atteints notamment à l'aide des avancées technologiques et des innovations du monde d'aujourd'hui.



En outre, la structure du commerce international actuelle est confrontée à des défis qui s'amplifient face à la montée du populisme de droite dans de nombreux pays occidentaux. Cette ascension a conduit à une réorientation des priorités nationales, ce qui a remis en question la coopération entre États et les alliances internationales. La destruction potentielle du système international basé sur la coopération pourrait entraîner des conséquences non négligeables sur les chaînes d'approvisionnement, car leur fonctionnement optimal repose fondamentalement sur la confiance et la stabilité.

Le forum ministériel sur les chaînes d'approvisionnement, qui a eu lieu en juillet 2022 en Australie, à Sydney, a constitué une étape clé qui a souligné la nécessité d'une plus grande sécurité dans les chaînes d'approvisionnement. Au cours de l'événement, les pays occidentaux ont collaboré pour affronter les défis émergents et pour assurer une meilleure résilience des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Cette initiative marque une étape importante vers la création d'un système plus solide, résistant aux éventuelles turbulences qui surviennent au niveau international et capable également d'établir les bases d'une chaîne d'approvisionnement plus éthique, plus inclusive, plus équitable et plus résiliente.

Application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Naomi Mutschler

Les allégations d'oppression systématique, de nettoyage ethnique et de crimes de guerre résonnent dans les couloirs de la Cour internationale de Justice (CIJ) : l'Arménie présente son dossier contre l'Azerbaïdjan. Au cœur du conflit qui oppose les deux pays, enraciné dans des tensions séculaires entre les influences chrétiennes arméniennes et musulmanes turques, on retrouve le territoire contesté du Haut-Karabakh, sujet d'une bataille juridique qui a attiré l'attention à l'échelle internationale.

Le contexte historique du conflit remonte à plus d'un siècle. En effet, la démographie complexe du Haut-Karabakh a été façonnée par des intérêts religieux et ethniques concurrents. Cette région, qui faisait initialement partie de l'Empire russe, a vu se mélanger les populations chrétiennes arméniennes et turques azéries. Au lendemain de la Première Guerre mondiale et de la révolution russe, le Haut-Karabakh a été déclaré région autonome au sein de la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan. Sa population est majoritairement composée d'Arménien·ne·s de souche. Cependant, à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique à la fin du XXe siècle, l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont tous deux affirmé leur souveraineté sur le Haut-Karabakh, ce qui a déclenché une guerre dévastatrice au début des années 1990. L'Arménie a pris le contrôle de la région, jusqu'à ce qu'un nouveau conflit éclate en 2016. À l'issue de celui-ci, l'Azerbaïdjan dominait à nouveau le Haut-Karabakh. Dans les années 2020, malgré les cessez-le-feu et les efforts de médiation, les tensions ont persisté et ont mené à des discussions sur la réintégration du Haut-Karabakh à l'Azerbaïdjan. La dissolution de la République d'Artsakh, acceptée par la région et prévue pour 2024 au plus tard, a déclenché une vague de déplacements : plus de 100 000 Arménien·ne·s ont fui la région en raison de violations du cessez-le-feu signalées par les autorités.



L. Muller

Alors que le sort des Arméniens dans la région du Caucase du Sud suscite des préoccupations mondiales, l'Arménie a porté ses griefs devant la CIJ : le pays allègue des violations de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CIEDR) commises par l'Azerbaïdjan. Plus précisément, l'Arménie a déposé sept plaintes devant la CIJ contre l'Azerbaïdjan, et accuse ce dernier de violations des articles 2 à 7 de la CIEDR. Elle justifie la compétence de la CIJ sur la base du fait que les deux parties au litige ont été parties à la CIEDR pendant une durée considérable. En outre, en vertu de l'article 22 de la Convention, tout différend qui reste en suspens « malgré des efforts importants » doit être soumis à la CIJ.

Cette affaire historique souligne le rôle crucial du droit international dans la résolution de conflits complexes.

La CIJ sert de forum principal pour statuer sur les différends entre nations et pour fournir des avis consultatifs sur les questions juridiques internationales. Composée d'un panel de quinze juges élu·e·s par l'Assemblée générale des Nations Unies et par le Conseil de sécurité, la CIJ incarne les principes d'impartialité et de justice.



Mais qu'est-ce que la CIEDR exactement ? La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale repose sur plusieurs principes clés visant à lutter contre la discrimination raciale et à promouvoir l'égalité entre tou·te·s les individu·e·s. Ces principes comprennent la non-discrimination, l'égalité devant la loi, l'interdiction de la discrimination raciale sous toutes ses formes, la provision de voies de recours efficaces aux victimes, la promotion de l'éducation et de la sensibilisation pour lutter contre les préjugés raciaux et la promotion de la coopération internationale dans la lutte contre la discrimination raciale. La CIEDR met un point d'honneur à défendre les droits humains, à promouvoir l'égalité et à lutter contre la discrimination raciale dans le monde. L'Arménie et l'Azerbaïdjan sont tous deux signataires de cette convention. Ainsi, ces pays se sont engagés à respecter les principes énoncés dans la Convention et à prendre les mesures nécessaires à l'élimination de la discrimination raciale sous toutes ses formes sur leurs territoires respectifs.

Cette année, la CIJ faisait partie, pour la première fois, des Comités de la conférence du GIMUN, et a fourni un contexte dédié au débat juridique. L'affaire, présidée par cinq juges, a fixé des enjeux élevés pour l'Arménie et l'Azerbaïdjan, qui étaient chacun représentés par deux avocats. Des témoins, qui ont eu l'occasion de se préparer à leur rôle avant les audiences, ont été appelé·e·s à comparaître. Il incombait à l'Arménie d'étayer ses allégations de violations flagrantes du droit international, tandis que l'Azerbaïdjan devait présenter une défense solide contre ces propos. L'une ou l'autre des parties est-elle parvenue à convaincre les juges impartiaux/ales qui présidaient l'affaire ?

Au cours des premières étapes du processus, le tribunal a rencontré des difficultés en raison de la méconnaissance des nouvelles règles de procédure par les participant·e·s. En outre, l'absence d'un·e traducteur·ice pour les textes arméniens a entravé l'authentification des preuves, en particulier concernant les allégations de discrimination et de discours de haine.



Pour résoudre ces problèmes, la Cour aurait dû faire appel à des expert·e·s et à des commissions des Nations Unies pour fournir des preuves durables ; elle aurait pu par exemple invoquer les rapports de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI). Malgré les contretemps initiaux, les participant·e·s juridiques et les président·e·s ont progressé et ont réussi à accélérer les procédures à partir du mercredi.

Le verdict rendu par la CIJ reflète un processus décisionnel nuancé. La Cour a accepté à l'unanimité les demandes faites par l'Arménie : demandes d'aide humanitaire, d'imputabilité et de justice, ainsi que le respect des traités et de l'État de droit. En outre, la Cour a accepté à quatre votes contre deux la demande de restitution et de réparation de l'Arménie. Les six autres demandes présentées par l'Arménie ont été rejetées, à savoir des mesures de non-discrimination, des mesures d'apaisement, le contrôle international et le maintien de la paix, la protection de la population civile, la démilitarisation de la région du Haut-Karabakh et une mise en demeure.

Dans les faits, les décisions rendues par la CIJ dans l'affaire réelle à La Haye ont établi des obligations clés pour la République d'Azerbaïdjan en vertu de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Celles-ci incluent la garantie de mouvements pacifiques pour les personnes qui quitteraient le Haut-Karabakh ou y reviendraient, et la protection des résident·e·s contre l'usage de la force ou l'intimidation.

En outre, l'Azerbaïdjan doit préserver les documents d'enregistrement, d'identité et de propriété, et soumettre un rapport détaillant les mesures prises pour mettre en œuvre les ordonnances de la CIJ dans un délai de huit semaines.

En conclusion, les participant·e·s ont fait preuve de compétence et de talent tout au long de la procédure, ce qui a mis en évidence les complexités et les implications du verdict pour les deux parties. Leur contribution reflète leur potentiel au sein de la communauté internationale et nous leur adressons nos meilleurs vœux pour leurs projets futurs.

Sources :

1. <https://www.thenewhumanitarian.org/news/2023/10/05/armenian-exodus-nagorno-karabakh>
2. <https://www.bbc.com/news/world-europe-18270325>
3. <https://www.tagesschau.de/ausland/asien/bergkarabach-armenien-aserbajdschan-116.html>
4. <https://edition.cnn.com/2023/09/28/europe/nagorno-karabakh-officially-dissolve-intl/index.html>
5. <https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/180/180-20231117-pre-01-00-en.pdf>
6. <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/international-convention-elimination-all-forms-racial>

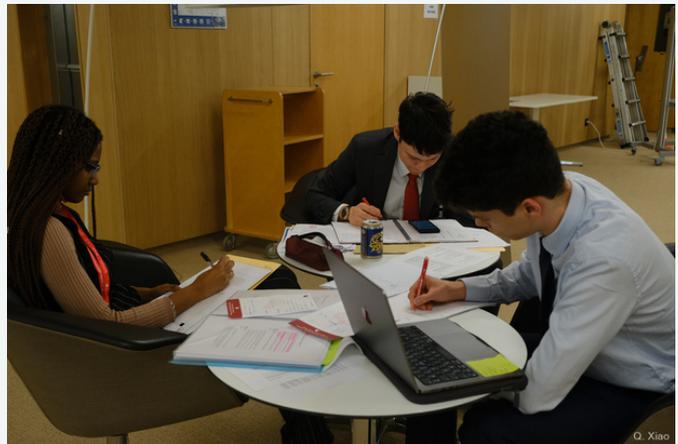
Du Japon à La Haye : Verdict de la CPI sur Yoshitaka et Atarashī'

Leen Alnajem

Allegations of systematic oppression, ethnic cleansing, and war crimes reverberate through the halls of the International Court of Justice (ICJ) as Armenia presents its case against Azerbaijan. In a conflict rooted in centuries-old tensions between Christian Armenian and Muslim Turkic influences, the disputed territory of Nagorno-Karabakh stands at the heart of a legal battle that has captured international attention.

Au cours des dernières semaines, la scène internationale a mis en lumière la Cour internationale de Justice qui a saisi l'affaire entre la Palestine et Israël de la part de l'Afrique du Sud, et les plaidoiries entre les deux parties concernées se poursuivent à ce jour. Cependant, nous ne pouvons pas mentionner la Cour précédente sans mentionner l'autre juridiction internationale, la Cour pénale internationale. Alors que le premier a été créé en 1946 et a condamné 166 affaires au fil des ans, le second a été responsable de condamnations avec un total de vingt-neuf cas depuis sa création en 2002. Mais on n'en parle pas trop parce qu'ils ne concernent que des dossiers contre des individus accusés de crimes contre l'humanité, liés à la guerre, ou d'autres liés au génocide et, dans certains cas, à l'agression. Sur la base des crimes mentionnés ci-dessus, nous pouvons comprendre combien il est difficile pour le tribunal et ses partisans de punir et, en particulier, de vérifier la véracité des informations et de prouver les accusations portées contre les personnes concernées.

Ces tribunaux ont été reproduits au sein de l'organisation Model United Nations avec ses juges, procureurs et avocats qui ont travaillé dur et persévéré pour mener à bien le travail judiciaire qu'on attendait d'eux. Ils ont suivi les comités judiciaires avec des ordres du jour différents de ceux des autres comités, car de nombreuses discussions ont eu lieu entre les juges d'une part, et d'autre part, les procureurs ensemble et les avocats tiers.



Il y avait déjà deux comités qui formaient des cadres judiciaires parfaits avec tous les membres nécessaires pour pouvoir enfin rendre des jugements définitifs qui étaient attendus pour certains et choquants pour d'autres.

Cependant, cet article est bref pour expliquer ce qui s'est passé au sein du comité de la CPI et l'affaire japonaise qui a été discutée par les participants au cours de la semaine.

Les trois présidents ont donc conçu un cas hypothétique avec de nombreuses preuves, et des discussions circulaient au sujet de Baba Yoshitaka, Kiya Yoshitaka et de leur enfant nommé Shinsai ainsi que Hiroma Yoshi. Des descriptions complètes de leur personne, de leurs maladies et de tout ce qui s'y rapporte et de tout ce qui est utile à l'affaire ont été expliquées dans les décisions des hôpitaux civils de la ville néerlandaise de La Haye, siège de la Cour pénale internationale. En outre, le Service médico-légal a publié des rapports médicaux sur Kia et d'autres personnes concernant les tests psychologiques du professeur Yoshitaka, qui est également accusé de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Ces analyses ont prouvé que l'accusé est au courant de ce qui lui est reproché, c'est-à-dire qu'il est à la tête d'une déviation sectaire appelée Atarashi, enregistrée en tant que société à son nom auprès des autorités attiques. Atarashi prétend que l'humanité approche de la fin et que seul Shinsai, son fils unique, peut guider le monde. Le contenu des rapports psychologiques confirme qu'il y a beaucoup d'aide financière qu'Atarashi reçoit, mais Yoshitaka insiste sur le fait qu'il ne s'agit que de dons amicaux, et selon Fushitaka, il est sûr de ce dont il est accusé, mais il rejette toutes les accusations portées contre lui et tient à mettre l'accent sur la foi et la spiritualité qui le tiennent à l'écart de toute forme de violence ou d'attaque.

En plus de tout ce qui a été mentionné, il y avait plusieurs indices qui ont augmenté la complexité de l'affaire d'une part, mais aussi augmenté l'intérêt et l'empressement à suivre d'autre part. L'affaire a été complétée par des rapports d'enquête sur Nakiri, le gouverneur qui a été victime, qui avait été empoisonné et tué, et des journaux juridiques énumérant cinq crimes antérieurs de Hiroma Yoshi, y compris la possession de poison de grenouille, le même poison qui a causé la mort de la victime susmentionnée, et nous pouvons enfin mentionner le différend qui a existé entre Yoshitaka et Nakiri dans le passé et ajouter qu'il n'y avait pas de suspect, de sorte que le nouveau gouverneur a demandé de clore l'affaire. Certains journaux indiquent déjà que le nouveau gouverneur a un lien avec Yoshitaka et qu'il est un adepte de l'organisation Atarashi, mais il n'y a aucune confirmation de ces déclarations.

Quatre ans plus tard, en 2017, une nouvelle affaire s'ouvre et indique que Fukuma a disparu dans des circonstances mystérieuses sur une île où il retrouve plus tard plusieurs victimes, mais ce qui est étrange et conduit à des soupçons, c'est la clôture de l'affaire dans les heures qui suivent et la classification des crimes en mort naturelle. Cependant, une décision a été rendue en 2014 affirmant que ceux qui séjournaient sur l'île devaient évacuer pour protéger le public du risque de tremblements de terre attendus. Si nous avons enquêté plus en détail sur l'affaire, nous trouvons une interview de la mère de Fukuma après sa disparition, qui mentionne que son fils travaillait dans les premiers jours de sa vie sur des recherches scientifiques liées aux peuples vivant sur l'île, qui est devenue la scène du crime, mais qu'il a détruit son ordinateur il y a peu de temps et a étrangement commencé à prier, sachant qu'il n'était pas un croyant religieux de sa vie.

Il est possible de relier quelque peu les événements et de relier les premières preuves à la dernière, mais ce qui est très étrange reste les réponses que Shinsai a données lorsqu'on lui a posé quelques questions simples par les enquêteurs du poste de police espagnol, l'enfant était terrifié et avait peur d'une femme et n'arrêtait pas de parler des gens en noir qu'il devait saluer sans mots ni quoi que ce soit qui lui arrive. Aucune analyse claire ne peut être faite après son entretien, si ce n'est qu'il est menacé par un inconnu mais lié à une femme.

En 2021, un article de journal a été publié expliquant qu'Atarachy peut être l'une des organisations qui motivent et interviennent dans les histoires d'infertilité, de sorte que le chef de l'organisation considère que la reproduction est sur nous et que nous ne pouvons pas la porter, et il est également mentionné que malgré l'absence de preuves tangibles, Atarachy est responsable de la disparition inexplicée d'un nombre total de personnes qui avaient atteint quinze mille personnes au cours des années précédentes. Mais ce qui est étrange ici, c'est la façon dont Atarach est associé à l'infertilité et à l'infécondité induite si le président Yoshitaka lie simultanément les objectifs d'Atarach à la transhumanisation de son enfant. Une chose peut expliquer ce qui se passe, Atarshi est en effet une criminelle et a porté les accusations contre elle en premier, et que Shinsai n'est qu'un moyen de montrer le contraire, afin qu'il ne soit pas à l'origine le fils de Yoshitaka et qu'il ait été utilisé comme un stratagème depuis le début, le menaçant et l'intimidant s'il dit la vérité. Parmi les quarante pages de preuves, il y a un article publié sur un site incertain qui confirme ce que nous disons : des doutes sur le vrai peuple de Shinsai, l'infertilité forcée par Yoshitaka, et la richesse gagnée grâce aux opérations de la secte qu'il dirige. Ces preuves étaient complètes et trois témoins ont parlé devant les juges qui ont finalement condamné Yoshitaka et sa femme à trente ans de prison après avoir écrasé Atarachi et ses partisans.



Pour les membres, le plus grand défi est de comprendre le dossier et d'établir des liens entre les preuves avant de commencer. Un étudiant a déclaré que la participation au comité de la CPI ne nécessite pas d'expertise particulière en droit, car il suffit de lire les clauses, de sorte que, malgré le fait que la majorité d'entre eux sont des étudiants dans des domaines sans rapport avec le droit, tout le monde a réussi à se préparer de la meilleure façon, à surmonter les défis auxquels ils ont été confrontés sur leur chemin et à rendre des jugements définitifs. Pendant les audiences, il y avait un défi constant : ne pas savoir ce que l'autre partie allait dire et savoir ce que les juges allaient décider.

En ce qui concerne le dossier, il a été préparé par les présidents de la commission qui sont spécialisés dans divers domaines juridiques, et les membres de la commission ont effectivement exprimé leur admiration pour ce qui leur a été fait malgré le travail considérable qui leur a été demandé en amont. Ils ont été couronnés de prix lors de la cérémonie de clôture pour leur performance éblouissante. La complexité et la complexité de l'affaire ont suffi à occuper tous les membres du comité pendant cinq jours avant que leur verdict final ne soit rendu. Cela a exigé des efforts et une longue période de treize séances pour discuter de tous les mérites de la preuve.

OIT : intelligence artificielle et protection de l'emploi

Arianna Moro

En 2023, l'intelligence artificielle était sur toutes les lèvres. Ce n'est pas parce qu'elle était récemment devenue accessible au grand public – nous l'utilisons depuis plus de deux décennies par le moyen de nombreux appareils – mais parce qu'une nouvelle vague d'IA s'était installée : l'utilisation de multiples sources de données et de nouvelles technologies avait été mise en œuvre, et ce nouvel outil a envahi les réseaux sociaux et éveillé des inquiétudes au sein des gouvernements. Depuis, un débat politique animé autour du sujet s'est ouvert. Il tourne principalement autour de l'avenir de l'emploi et du manque de protection des travailleurs·euse·s, en opposition avec la progression croissante de l'innovation et la présence pertinente de l'IA. Cette dernière se manifeste à grande échelle et influe sur divers domaines ; elle contribue également à la croissance économique. Néanmoins, de nombreuses personnes ont exprimé leurs préoccupations quant à la possibilité que l'IA contribue à la suppression des emplois et remplace les humains.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) travaille sur un système tripartite avec les gouvernements, les employeur·euse·s et les syndicats de ses États membres afin de faciliter leur coopération, d'établir des normes et des politiques du travail et d'élaborer des programmes qui promeuvent le travail décent pour toutes et tous. Par conséquent, à une époque où des questions aussi cruciales sont posées et où des réponses concrètes de la part des gouvernements sont exigées, l'OIT prend maintenant en compte le rôle de l'intelligence artificielle dans l'avenir du travail et adopte de nouvelles mesures pour favoriser les travailleur·euse·s dans ce nouvel environnement.

L'IA est un concept vaste présentant de nombreuses ramifications, qui implique des conséquences qui doivent être examinées une par une. Pour ce faire, l'OIT est l'un des quarante partenaires de l'Édition 2024 du Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT).



L'OIT a entrepris différents projets en lien avec ce thème, comme « Research on worker privacy and personal data project », « Online digital labour platforms in China: Working conditions, policy issues and prospects », « Digital work in Eastern Europe: Overview of Trends, Outcomes and Policy Responses », pour n'en citer que quelques-uns. L'agence tripartite de l'ONU s'engage également à faire face aux contraintes pour les personnes en situation de handicap.



Au cours des débats du Comité de l'OIT présidés par Natacha Pambou-Orski et Baptiste Dervaux à l'occasion de la Conférence Annuelle du GIMUN 2024, les délégué·e·s ont exprimé leurs opinions sur l'IA et sur la protection de l'emploi en jouant le rôle de gouvernements, d'employeur·euse·s et de travailleur·euse·s. Tout au long des sessions, les délégué·e·s ont abordé plusieurs points importants, comme l'éducation des travailleur·euse·s et des étudiant·e·s, les réglementations, l'instauration de normes, ainsi que la protection des données.

Par exemple, la Fédération nationale des syndicats de Chine vise à adopter les nouvelles technologies de l'IA et souhaite stimuler leur développement pour le bien des travailleur·euse·s. En outre, d'après plusieurs gouvernements et employeur·euse·s, les travailleur·euse·s ne devraient pas être animé·e·s par la « peur irrationnelle » de l'IA. En effet, bien que cette dernière puisse être dangereuse, elle peut surtout augmenter la productivité dans un environnement sûr. La création d'Internet a notamment permis l'apparition de nouveaux emplois, dans le domaine de l'informatique par exemple. Ceux qui promeuvent l'utilisation de l'IA soulignent également qu'il ne faut pas chercher à la concurrencer, mais il convient plutôt de la considérer comme un outil pour progresser.

Iels affirment que, maintenant que l'intelligence artificielle fait partie du présent, il est trop tard pour revenir à un monde sans IA ou ChatGPT. Au lieu de rejeter cette réalité, il faudrait plutôt aider les travailleur·euse·s à opérer cette transition en leur fournissant l'encadrement et surtout l'éducation adaptées, pour leur enseigner comment bénéficier de ces outils. Par exemple, Microsoft s'est associé à la Fédération américaine du travail et au Congrès des organisations industrielles pour fournir à ses employé·e·s un programme éducatif sur l'IA.

Les délégué·e·s ont également étudié la possibilité d'introduire des cours sur l'IA dans les établissements d'enseignement. L'objectif serait ainsi d'enseigner aux élèves comment l'utiliser au quotidien, même à un niveau débutant. Le Comité a ainsi reconnu l'éducation comme la clé de la maîtrise. De plus, iels ont plaidé pour un changement d'attitude, visant à porter un regard plus positif sur l'IA. Cependant, les délégués·e·s ont convenu que l'IA doit rester sans danger, sécurisée et transparente. Cela peut être assuré grâce à la mise en place de diverses politiques et réglementations. Les directives de normalisation ont aussi fait l'objet de débats : certain·e·s délégué·e·s ont fait valoir que celles-ci ne profiteraient qu'aux grandes entreprises, tandis que d'autres pensaient qu'elles permettraient d'atteindre l'équité et de faciliter les partenariats. Iels ont souligné que les politiques des pays devraient être respectées et que, si les lignes directrices standard étaient trop strictes, elles pourraient également empêcher la création de nouveaux postes et de nouvelles opportunités d'emploi. La délégation des États-Unis, par exemple, considère que certaines lignes directrices européennes seraient trop restrictives. Selon ceux en faveur, si la normalisation était adoptée, l'équité serait atteinte. Le Rwanda, parmi les plus grands centres d'IA du Sud, exige par exemple des directives restrictives. Les Émirats arabes unis, cependant, estiment que chaque pays devrait pouvoir choisir de les suivre ou non. En outre, l'introduction d'une commission des normes éthiques a été discutée afin de favoriser la solidarité entre les employeurs·euse·s et les employé·e·s et de répondre aux préoccupations en matière de protection des données.

Ce débat a mis en lumière les considérations multiformes qui entourent l'IA et la protection de l'emploi, en particulier dans un contexte où les droits des travailleur·euse·s restent une priorité, mais doivent aussi être conciliés avec l'augmentation de la productivité.



Sources:

<https://aiforgood.itu.int/about-ai-for-good/un-ai-actions/ilo/>

<https://news.microsoft.com/2023/12/11/ai-cio-and-microsoft-announce-new-tech-labor-partnership-on-ai-and-the-future-of-the-workforce/>

GIMUN 2024 sessions of the ILO Committee

Dévoiler les opportunités d'accès aux moyens de subsistance et à l'autonomie financière pour les réfugiés, dans un contexte d'incertitude

Michelle Sienkiewicz

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) occupe un rôle clé dans le paysage mondial, et agit comme une source d'espoir et d'assistance pour les personnes déplacées à travers le monde. Depuis sa création en 1950, le HCR est demeuré fidèle à son engagement de défendre les droits des réfugiés et d'assurer leur bien-être, une mission de plus en plus cruciale face à l'augmentation récente des déplacements de population à l'échelle mondiale.

L'ampleur sans précédent de la crise contemporaine des réfugiés a contraint des millions de personnes à quitter leur foyer à la recherche de sécurité et de la possibilité de reconstruire des vies brisées. Face à ce défi humanitaire monumental, le HCR s'est imposé comme un acteur de première ligne, et fournit un soutien immédiat à ceux qui en ont besoin, tout en lançant des initiatives qui visent à proposer des solutions à long terme et l'émancipation des réfugiés.

Le HCR ne se contente pas de répondre aux besoins immédiats des populations déplacées, il s'efforce aussi de faciliter leur intégration et leur autonomie au sein des communautés qui les accueillent. Cette approche aux multiples facettes implique non seulement de fournir une aide humanitaire et une protection essentielle, mais également de travailler activement à élargir les opportunités pour les réfugié·e·s d'accéder à un emploi rémunéré et à des services financiers. En fournissant aux réfugié·e·s les outils et les ressources nécessaires pour reconstruire leur vie et contribuer positivement à leur communauté, le HCR incarne les valeurs de compassion et de solidarité sur lequel les Nations unies ont été fondées.

Alors que la crise mondiale des réfugiés continue d'évoluer et de s'aggraver, le HCR demeure inébranlable dans son engagement à défendre les droits et la dignité des personnes déplacées dans le monde entier. Grâce à des partenariats collaboratifs avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les acteur·ice·s de la société civile, le HCR continue d'œuvrer en faveur d'un monde où tous les individus contraints de fuir leur foyer pourraient trouver, la sécurité et la possibilité d'un avenir meilleur.



Le HCR, en collaboration avec divers partenaires, s'engage activement dans le renforcement de l'inclusion financière des réfugié·e·s, comme en témoigne un programme novateur en Ouganda, généreusement financé par des organisations telles que l'Agence suédoise de coopération internationale au développement. Cette initiative pionnière élargit les possibilités de financement à travers de prêts et dispense une formation complète aux prestataires de services financiers, qui profitent ainsi à plus de 100 000 réfugié·e·s et communautés d'accueil.

Conformément à son engagement en faveur de l'émancipation des réfugiés, le HCR a considérablement étendu son programme d'interventions en espèces (CBI). En donnant aux réfugiés l'autonomie de décider de l'utilisation des aides financières, ce programme ne stimule pas seulement les économies locales, mais permet également aux réfugiés de répondre à des besoins urgents tels que le paiement du loyer, le règlement des dettes et la création d'entreprises. En outre, les politiques proactives du HCR ont facilité l'accès des réfugiés aux services bancaires et aux plateformes de paiement numérique, avec 47 pays ayant réussi à négocier un meilleur accès d'ici à 2020.

Reconnaissant l'importance crucial de l'éducation, de l'emploi et des services essentiels pour les réfugiés qui résident dans les pays d'accueil, le HCR collabore activement avec des partenaires renommés tels que l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Grâce à des efforts conjoints, le HCR s'engage à promouvoir l'émancipation des réfugiés à travers des initiatives ciblées de microfinancement.

Les gouvernements jouent un rôle essentiel dans la protection des droits des réfugiés et dans la facilitation de leur intégration sur les marchés du travail locaux. Des initiatives remarquables, telles que l'innovant Pacte pour la Jordanie de 2016 et les solides programmes de formation professionnelle de l'Allemagne, mettent en lumière les efforts concertés visant à fournir aux réfugiés des permis de travail essentiels, ainsi qu'un accès à l'éducation et à la formation professionnelle.

De plus, l'engagement ferme du Canada à augmenter les niveaux de réinstallation des réfugiés illustre les mesures proactives des gouvernements. Cet engagement offre un potentiel considérable pour alléger le fardeau économique des pays d'accueil et favoriser l'intégration économique des réfugiés, surtout dans les régions confrontées à une croissance stagnante et à des taux de chômage élevés.



De telles collaborations sont porteuses d'espoir et promettent un avenir meilleur tant pour les réfugié·e·s que pour les communautés d'accueil.

Le GIMUN offre aux délégués un cadre unique pour se lancer dans les défis complexes auxquels sont confrontés les réfugié·e·s et participer à des discussions reflétant les délibérations authentiques au sein des Nations Unies. Le HCR, en tant qu'acteur clé de ces simulations, met en lumière les multiples facettes des problèmes liés au déplacement, et souligne l'importance d'adopter des approches collaboratives et globales pour répondre aux besoins des réfugiés.

L'un des principaux objectifs du HCR au GIMUN est d'encourager une meilleure compréhension de l'expérience des réfugié·e·s. Les délégué·e·s, incarnant l'esprit du HCR, s'emploient à la sensibilisation des aspects humanitaires du déplacement, et mettent en lumière les difficultés rencontrées par les réfugié·e·s et soulignent l'urgence de trouver des solutions durables.

De plus, la présence du HCR à la conférence annuelle souligne l'importance de la coopération internationale dans la gestion des crises de réfugié·e·s. Les délégué·e·s collaborent avec leurs homologues de différents pays, et naviguent dans le réseau complexe de la politique internationale pour élaborer des solutions qui transcendent les frontières et encouragent la responsabilité partagée de la communauté internationale dans la protection des droits des réfugiés.



Le conflit du Haut-Karabakh

Naomi Mutschler

Le conflit du Haut-Karabakh représente un défi persistant pour la paix et la sécurité internationales, ses racines étant profondément ancrées dans des complexités historiques, territoriales et ethniques. Comme le montrent les débats du Comité du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) qui se sont tenus lors de la Conférence Annuelle 2024, il devient évident que trouver une solution durable est d'une importance capitale pour atténuer les tensions de longue date en Transcaucasie.

Les origines du conflit remontent à la dissolution de l'Union soviétique à la fin des années 1980 et au début des années 1990, lorsque l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont tous deux revendiqué la région du Haut-Karabakh. Alors qu'il est aujourd'hui reconnu internationalement comme appartenant à l'Azerbaïdjan, le Haut-Karabakh compte une population majoritairement arménienne, ce qui alimente les différends ethniques et territoriaux entre les deux nations. La situation a dégénéré en une guerre à grande échelle au début des années 1990, la première guerre du Haut-Karabakh, entraînant des pertes importantes et des déplacements massifs.

En 1994, l'Arménie est sortie victorieuse du conflit, ce qui lui a permis d'assurer le contrôle de facto du Haut-Karabakh. Cependant, la force militaire supérieure de l'Azerbaïdjan et son refus inébranlable de reconnaître l'indépendance de la région ont continué à alimenter le conflit. Celui-ci a connu une nouvelle escalade en 2016, ce qui a conduit à une deuxième guerre du Haut-Karabakh, qui a finalement été stoppée lorsque la Russie est intervenue.

L'un des principaux résultats de ce conflit a été la mise en place du corridor de Latchine, une route terrestre vitale reliant l'Arménie au Haut-Karabakh. Ce corridor sert de bouée de sauvetage, facilitant la circulation des biens, des services et des personnes entre les deux pays. Sa création souligne l'importance stratégique d'assurer la connectivité et l'accessibilité malgré les tensions actuelles. Il revêt une importance stratégique pour l'Arménie et le Haut-Karabakh, car il assure qu'ils soient connectés et aient accès à des ressources vitales. Cependant, sa création a également été une source de discorde entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, car ce dernier considère le Haut-Karabakh et ses environs comme faisant partie de son territoire souverain. Le statut et la sécurité du corridor de Latchine ont fait l'objet de négociations et de tensions occasionnelles entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Comme on peut déjà le voir, le nationalisme ethnique, l'intégrité territoriale et l'autodétermination sont au cœur du conflit du Haut-Karabakh. Ces problématiques englobent des questions géopolitiques et socioculturelles plus larges.

Les efforts pour trouver une solution durable ont impliqué des acteurs internationaux tels que le Groupe de Minsk de l'OSCE, qui s'est efforcé de faciliter les négociations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Cependant, il reste difficile de parvenir à un traité de paix qui réponde aux aspirations et aux préoccupations des deux parties, ce qui constitue un défi persistant dans la région transcaucasienne.

Les récents développements ont souligné la volatilité de la situation. En effet, en 2020 le Haut-Karabakh, caractérisé par des cessez-le-feu fréquents et de brefs conflits, s'est embrasé. En septembre 2023, le conflit a gagné en intensité : les populations arméniennes sont devenues la cible d'attaques. Le Premier ministre arménien Nikol Pashinyan a appelé la Russie à l'aide pour maintenir la paix et a exhorté le CSNU à intervenir, soulignant l'urgence de la situation.

En réponse, le président azerbaïdjanais a souligné la souveraineté de la région et s'est engagé à protéger tous et toutes les citoyen-ne-s, quelle que soit leur origine ethnique. Le conflit constitue non seulement une menace pour la stabilité de la région, mais remet également en question les principes fondamentaux de la diplomatie et du droit international.

L'implication des puissances mondiales complique d'autant plus la situation. La Russie est un acteur clé dans la région, qui plaide pour des accords de cessez-le-feu et qui a un statut neutre, bien qu'elle fournisse des armes à l'Arménie. L'Iran, la Chine et l'Inde expriment leur solidarité avec l'Arménie, tandis que la Turquie apporte un soutien militaire à l'Azerbaïdjan. Israël, le Canada, l'Ukraine et la Biélorussie ont également des intérêts dans le conflit, qui reflètent les complexités géopolitiques en jeu.



Face à ces tensions croissantes, les efforts diplomatiques s'intensifient afin de trouver une solution viable garantissant la sécurité et les droits de tous et toutes les habitant-e-s de la région. L'évolution de la situation dans le Haut-Karabakh nécessite un engagement renouvelé en faveur du dialogue et de la réconciliation, qui permettrait ainsi aux populations de vivre dans la paix et la sécurité.

Cependant, le chemin vers la paix reste semé d'embûches. Des décennies de conflit ont coûté la vie à plus de 12 000 personnes et ont laissé des cicatrices dans les communautés, ce qui ne fait qu'aggraver la méfiance entre les nations.

Au cœur des complexités et des défis, une question centrale se pose : la paix est-elle atteignable dans cette région instable ? Alors que le CSNU délibère sur le conflit du Haut-Karabakh, il doit accorder la priorité au dialogue, à la diplomatie et aux mécanismes de résolution des conflits afin de répondre aux griefs sous-jacents et de favoriser la réconciliation. Ce n'est qu'au prix d'efforts internationaux conjoints et d'un engagement sincère que la région pourra évoluer vers un avenir stable, prospère et de paix durable. Il faut agir maintenant.



Dans les débats du CSNU concernant le conflit du Haut-Karabakh, des difficultés importantes ont émergé avant qu'une résolution ne puisse être trouvée. Malgré les tensions entre les principales délégations, notamment entre celle des États-Unis et de la Russie, un consensus a finalement été atteint.

L'absence des délégations de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie a ultérieurement compliqué la tâche du Conseil. Toutefois, ces complications ont pu être résolues temporairement puisque des tierces parties ont été invitées le mardi après-midi, plus précisément les délégations de l'Azerbaïdjan, de l'Arménie, de l'Iran et de la Turquie.

Enfin, une résolution a été proposée et les discussions se sont concentrées sur la recherche de parrains appropriés pour l'approuver. La délégation française a suggéré une solution en mettant en avant l'importance de choisir des pays neutres comme parrains pour garantir la crédibilité de la résolution dans la région. En conséquence, la délégation des États-Unis a décidé de ne pas se porter parrain de la résolution afin d'éviter d'éventuelles complications diplomatiques. La Suisse et Malte ont été identifiées comme des parrains appropriés en raison de leur statut de neutralité et de leur crédibilité diplomatique. Cette décision a été prise dans l'intérêt de l'avancement de la résolution.

Malgré les difficultés initiales, le CSNU a adopté sa résolution à la fin du troisième jour de la Conférence.

La résolution présente des stratégies visant à renforcer l'aide humanitaire, ainsi que des dispositions étendues concernant la fourniture de nourriture, de médicaments, de vêtements et d'abris d'urgence par les agences des Nations unies, par les organisations humanitaires concernées et par les ONG. Le texte souligne l'importance cruciale du respect du droit international humanitaire pour garantir la sécurité de l'acheminement de l'aide.

De plus, la résolution insiste sur l'importance d'apporter un soutien aux pays voisins qui accueillent quotidiennement des réfugié-e-s. Elle met également l'accent sur la préservation des sites culturels et religieux.

En outre, la résolution appelle à un cessez-le-feu immédiat et décrit les mesures nécessaires à mettre en œuvre à cet égard, dans le but d'atténuer les conflits futurs et de promouvoir le règlement pacifique des différends.

Cette année, le CSNU a montré de manière exemplaire ce qu'il est possible de réaliser lorsque les échanges diplomatiques sont maintenus. Les moyens mentionnés dans la résolution peuvent, espérons-le, contribuer à sauver des vies innocentes et à offrir à ces personnes, ainsi qu'à la communauté internationale, l'espoir d'un avenir pacifique au Nagorno-Karabakh.



Unité contre l'ingérence extérieure : la réponse de la Ligue arabe à l'intervention de l'Iran dans la région

Leen Alnajem

L'organisation étudiante Model United Nations a tenu sa vingt-cinquième conférence annuelle avec un total de huit comités allant de la nature juridique comme la Cour pénale internationale ou aussi la Cour internationale de Justice, d'autres comités qui avaient une nature humanitaire comme le Conseil des droits de l'homme, et d'autres comités qui étaient plus liés à la politique comme ce fut le cas avec le Conseil militaire des Nations Unies ou la Ligue des États arabes, c'était le comité le plus important cette année étant donné qu'il n'avait pas de précédent, et le plus important était qu'il se déroulait en arabe pour la première fois en vingt-cinq ans. Les Nations Unies ont été témoins d'un événement sans précédent, et les délégués ont discuté de deux sujets qui concernent presque tous les États membres arabes : le maintien de la sécurité nationale arabe et le développement du système arabe de lutte contre le terrorisme et l'ingérence iranienne dans les affaires intérieures des pays arabes.

En fait, tous les membres n'étaient pas présents. La Ligue arabe était censée compter vingt-deux membres, mais il n'y a finalement eu que cinq délégués participant à cette conférence, la majorité venant de la France voisine. Par conséquent, les représentants des pays suivants étaient présents : la République arabe d'Égypte, la République d'Irak, la République de Tunisie, Koweït, en plus de la présence de l'Autorité palestinienne. Malgré les nombreuses difficultés rencontrées, les membres de la commission ont effectivement abordé le premier et le deuxième sujet à travers des discussions approfondies et nombreuses qui ont duré du lundi au vendredi à la fin, tout le monde a approuvé le premier projet de résolution composé de 9 clauses mercredi, puis le deuxième projet qui comprenait 5 résolutions signées par chaque délégué présent. Mais pour avoir accès à ces projets, les conflits à l'OIT ont persisté au cours de l'année et pendant une courte période dans l'une des prestigieuses salles du siège de l'ONU. Au total, treize sessions se sont succédées, l'occasion pour chaque pays d'exprimer son opinion et ses suggestions sur les sujets sélectionnés.



Il était très difficile de parler de la question de l'Iran et de son ingérence dans les affaires des pays présents, notamment avec l'absence des pays les plus connectés à cette question, notamment la République arabe syrienne, la République du Liban et le Royaume d'Arabie saoudite, ils avaient sans aucun doute radicalement changé le contexte de la conversation en raison de leurs positions connues comme quelque peu extrémistes d'abord et quelque peu opposées ensuite. Cela devient clair si l'on tient compte de la coopération de la République arabe syrienne avec l'Iran au cours des années précédentes, d'une part, et de son rejet total par l'Arabie saoudite, d'autre part. Mais ce n'était que le premier défi auquel les délégués étaient confrontés, car l'arabe et ses règles linguistiques et verbales constituaient une grande difficulté, sachant qu'aucun d'entre eux n'avait séjourné les années précédentes dans un pays arabe, de sorte que le niveau linguistique était l'une des préoccupations du président du Comité, Ahmed Taha. En ce qui concerne ce qui précède, ce comité a fait sa première expérience dans l'en-tête et après de nombreuses craintes et perpétrations, les sessions se sont succédé en montrant les capacités professionnelles des délégués qui ont toujours été capables d'exprimer leurs idées de diverses manières possibles. Ahmed Taha a exprimé sa fierté envers son comité, qui a pu améliorer une expérience qui a commencé avec de nombreux défis et difficultés, dont un petit nombre. D'autre part, certains ont considéré le même problème comme un défi pour les motiver à parler et à développer leur niveau de langue. Contrairement aux séances, ce point de vue était partagé par tous.

Ce n'est un secret pour personne que l'existence de l'Autorité palestinienne a rendu la situation quelque peu particulière parce qu'elle ne dispose pas des mêmes ressources et capacités, mais surtout parce qu'elle n'a pas le droit de vote aux Nations unies uniquement parce qu'elle est un État observateur. Le délégué de l'Autorité n'a pas été en mesure de voter sur le projet final de travail, ce qui a forcé trois délégués à approuver le projet proposé afin qu'il ne soit pas rejeté. De plus, les relations avec les pays voisins et les accords diffèrent en raison de la situation actuelle sur la scène internationale. Cependant, en dépit de tout ce qui a été dit, bon nombre des propositions qui ont été signées dans le projet de travail ont été présentées par le représentant de la Palestine. En fait, le petit nombre de membres de la commission a permis à chacun d'avancer des idées et de proposer des résolutions sur lesquelles ils se sont mis d'accord, de sorte que l'État du Koweït a été l'un des plus favorables à la coopération avec l'Iran au point de faire du pays un observateur auprès de la Ligue arabe, ce qui indique que d'autres s'y sont fortement opposés, en particulier la République tunisienne, car elle montre une grande importance non seulement pour son autorité, mais aussi pour ses normes et ses valeurs démocratiques qui sont devenues claires après la révolution de 2011 au début du Printemps arabe. La situation de l'Irak était quelque peu compliquée par son passé de guerre avec le pays concerné, mais dans ce contexte, le délégué a décidé de mettre fin au passé afin d'aller de l'avant en vue de développer des relations diplomatiques à l'avenir.

C'était aussi l'avis de l'Égypte, qui n'est pas dans une position claire, étant donné que ses relations politiques antérieures avec l'Iran étaient presque inexistantes, mais à l'avenir, l'homme présenté par son représentant à la session est enclin à l'optimisme pour améliorer ce qui s'est passé auparavant. La situation de la Palestine est plus compliquée parce que l'Iran diffère dans son soutien, ses relations, ses opinions et ses accords avec la Cisjordanie et Gaza dans ses actions et ses actions varient et changent au fil des ans, mais tant que l'État se tient aux côtés de la cause palestinienne. Après de nombreuses disputes, les délégués ont partagé leurs points de vue sur l'importance de l'autorité de leur pays, et donc les relations avec l'Iran ne sont pas inacceptables tant qu'elles respectent les lois, les territoires, les peuples, l'autorité et la souveraineté de chaque pays. L'autre question qui a été acceptée concernait la formation d'un comité de suivi composé d'experts nationaux pour suivre les relations de l'Iran dans la région arabe et limiter ce qui affecte les affaires intérieures ou la souveraineté de l'État.

D'autre part, il a été question d'une table ronde en cas de différend ou de désaccord entre les pays arabes et les pays voisins de la région arabe, de sorte qu'un délégué est envoyé par chaque pays pour éviter d'élargir les problèmes et maintenir des relations diplomatiques, donc ce sera également avec la présence d'un médiateur international qui n'a aucune nationalité des pays concernés. Cette résolution, qui est la quatrième du document de travail, a montré la gratitude des États Membres pour la coopération, l'ouverture, la discussion et la résolution pacifique de tous les problèmes futurs, de sorte qu'une résolution finale a été adoptée exhortant à stimuler les relations, l'interdépendance et la coopération entre les pays arabes d'abord, puis avec d'autres pays, comme c'était dans le passé, et c'est toujours, le premier objectif de coopération arabe de la Ligue des États arabes.

Avec ces multiples résolutions, la création et la signature du projet de résolution sont créées, signées, puis votées et c'est le Comité de l'année de la Ligue arabe dans le modèle des Nations Unies à l'Université de Genève. Quant aux délégués, ils ont tous été satisfaits de l'expérience qui les a motivés à parler leur langue maternelle et à se connecter davantage à leurs racines, ce qui leur a également permis de rencontrer de nombreuses personnes différentes avec plusieurs histoires. Ils ont en effet bravé tous les obstacles auxquels ils ont été confrontés cette année pour mettre fin au premier comité arabe aux Nations Unies à Genève depuis vingt-cinq ans, mais pas le dernier.



Retracer l'héritage de la révolution Xinhai : un voyage à travers l'Histoire et la diplomatie lors de la Conférence Annuelle du GIMUN

Michelle Sienkiewicz

En 2024, la prestigieuse Conférence Annuelle du GIMUN a eu le privilège d'accueillir le Comité bicaméral de crise, où nos cher·e·s délégué·e·s se sont engagé·e·s dans des débats intensifs qui portaient sur la période allant de la révolution historique Xinhai en 1911 à la Chine contemporaine. En explorant les complexités et les ramifications de cette période charnière de l'histoire chinoise, les délégué·e·s ont navigué à travers le réseau complexe des dynamiques politiques, sociales et économiques, mettant en lumière l'héritage durable de ces événements et leurs implications pour l'ère moderne.

La révolution Xinhai de 1911 constitue un tournant décisif dans la riche tapisserie de l'histoire chinoise, et a conduit à la chute de la dynastie Qing et à l'établissement ultérieur de la République de Chine. Nommée d'après l'année civile chinoise du Xinhai, cette révolution capitale s'est déroulée dans un contexte de mécontentement généralisé à l'égard du gouvernement Qing, de conflits internes et de pressions externes.

La dynastie Qing, qui avait exercé son pouvoir sur la Chine pendant plus de deux siècles, était confrontée à une myriade de défis, notamment une corruption endémique, une stagnation économique et un sentiment croissant de désillusion qui se propageait parmi la population chinoise. La ferveur révolutionnaire s'est intensifiée avec la participation d'un large éventail de parties prenantes, qui allait des intellectuel·le·s progressistes aux chef·fe·s militaires régionaux·ales, tous et toutes uni·e·s dans leurs aspirations à inaugurer une ère de modernisation et de renouveau pour la nation.

Au cœur de la révolution Xinhai se tenait la figure imposante de Sun Yat-sen, dont le plaidoyer inlassable en faveur d'un changement révolutionnaire a laissé une marque indélébile sur l'histoire chinoise. En tant que père fondateur du Tongmenghui (ou Ligue unie), Sun Yat-sen a articulé la vision audacieuse d'une république qui supplanterait le système impérial bien établi.



Ses Trois principes du peuple – nationalisme, démocratie et amélioration des moyens de subsistance du peuple – ont servi de lignes éthiques directrices pour le mouvement révolutionnaire, et ont inspiré d'innombrables individus à se joindre à la cause et à propulser la Chine vers une nouvelle ère de gouvernance et de transformation sociétale.

Le 10 octobre 1911, la rébellion s'embrase à Wuchang et a déclenché une vague de soulèvements qui se sont répercutés dans plusieurs provinces.

Ces soulèvements, menés par une coalition de militaires et de civil·e·s, se sont rapidement étendus à des villes clés, culminant avec l'abdication historique du dernier empereur Qing, Puyi, en 1912. Son départ du trône impérial a mis fin au règne dynastique millénaire en Chine, et préfigurait l'aube de la République de Chine.

Le triomphe de la révolution Xinhai a engendré une nouvelle ère de transformations pour la Chine. Sous la direction de Sun Yat-sen, qui a assumé le rôle de président provisoire, la république naissante s'est lancée dans la mission ambitieuse de moderniser la nation et d'instaurer des idéaux démocratiques. Cependant, les premières années de la République ont été marquées par des événements tumultueux, caractérisés par des troubles politiques, une fragmentation régionale et des luttes de pouvoir intenses.



Au-delà de ses ramifications politiques immédiates, la révolution Xinhai a provoqué de profonds changements sociétaux et culturels. Le démantèlement du système impérial a précipité un bouleversement sismique, alors que les efforts pour rejeter les traditions enracinées et embrasser la modernisation ont pris de l'ampleur. Cette période de transition a jeté les bases de changements radicaux qui imprégneraient toutes les facettes de la société chinoise.

En effet, l'héritage de la révolution Xinhai a transcendé ses conséquences immédiates et fortement façonné la trajectoire de l'histoire chinoise. Il a ouvert la voie à des forces politiques essentielles telles que le Parti communiste chinois (PCC) et le Parti nationaliste (Kuomintang), qui, plus tard, se disputeraient la suprématie et laisseraient une empreinte indélébile sur le destin de la nation.

Les participant·e·s au GIMUN ont exploré les conséquences de cette révolution, en examinant nombre de ses aspects, tels que la création de la République de Chine, les luttes de pouvoir qui l'ont suivie et l'impact durable de ces actions sur la politique chinoise contemporaine. Reconnaissant le rôle central que joue la compréhension historique pour naviguer les complexités actuelles, les délégué·e·s se sont efforcé·e·s de démêler les couches complexes de cette période de transformations de l'histoire chinoise.

Dans le véritable esprit du MUN, les participant·e·s ont assumé les rôles des parties prenantes clés et se sont divisés en deux factions : le cabinet Qing, représentant la faction impérialiste, et le cabinet des révolutionnaires, incarnant la faction populaire. Au cours des négociations diplomatiques animées et à des manœuvres stratégiques, les délégué·e·s se sont efforcé·e·s de rédiger des résolutions reflétant les diverses perspectives et les intérêts particuliers des factions qu'ils représentaient. Atteignant un équilibre délicat entre la fidélité historique et la nécessité de trouver des solutions innovantes inhérentes au MUN, les participant·e·s ont habilement forgé des compromis pour relever les défis posés par la crise bicamérale et les bouleversements tumultueux de la révolution Xinhai.

La convergence de la crise chinoise bicamérale et de la révolution Xinhai a fourni un point central captivant pour explorer cette situation dans le contexte dynamique du MUN. En assumant les rôles de personnages historiques et en s'engageant dans un discours diplomatique robuste, les participant·e·s ont non seulement acquis une compréhension plus profonde des subtilités du passé, mais ont également perfectionné leurs compétences en négociation et en diplomatie, essentielles pour naviguer les complexités de l'avenir. Dans le cadre du MUN, les réverbérations de l'Histoire prennent tout leur sens au fur et à mesure que les délégué·e·s découvrent ensemble les couches de la révolution Xinhai, et mettent en lumière son héritage profond et durable.

